

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Flamand

<https://www.cadre21.org/membres/cc71943af52f7e99e3bac918>

Date d'obtention : 2023-11-28 11:26:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons absolument y aller étape par étape. Rencontrer les personnes concerné, remplir la grille d'évaluation, voir le degré de sévérité (pour se rendre à appeler les policiers) et surtout ne jamais regarder les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout. Prendre le temps de valider l'information, de faire l'investigation et surtout de ne pas m'incriminer en regardant les photos afin de m'assurer qu'elles soient à nature pornographique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos dans un cellulaire qui pourrait me mettre dans une mauvaise posture. Suivre toutes les étapes de la trousse sexto.